

[Note au lecteur : le texte qui suit a été publié par le Journal le Mouton Noir, Vol XXII, No 02 (édition de novembre-décembre 2016). On y accède sur le site du Mouton Noir sous le lien suivant: <http://www.moutonnoir.com/2016/11/quebec-et-hydro-quebec-comme-larrons-en-foire>. Le présent document contient le texte identique à celui publié par le Mouton Noir, à cette seule différence que toutes les références (21) dont plusieurs avaient dû être biffées avec l'accord de l'éditeur pour les besoins de la mise en ligne sur le portail du Mouton noir ont été préservées dans le présent document. Bernard Saulnier, 13 décembre 2016]

De quelque côté qu'on se projette, les faits, les perspectives et les défis climatiques à relever contredisent le roadmap ruineux, contre-productif et à tous égards rétrograde que la stratégie du « fait accompli » d'Hydro-Québec (HQ) propose encore une fois aux Québécois. L'encre de la Politique énergétique 2030 « L'énergie des Québécois, source de croissance »<sup>i</sup> (PÉQ2030) sortie en avril n'est pas encore sèche que le Plan Stratégique d'Hydro-Québec 2016-2020 « Voir grand avec notre énergie propre »<sup>ii</sup> (PSHQ2016-20) révèle clairement que la nouvelle politique énergétique du Québec n'a d'autre ambition que d'annoncer le retour en force d'investissements qui nient la nature stratégique des défis actuels du Québec dans le monde. Si le Québec entend éviter de porter le bonnet d'âne des nations égarées dans des mirages du passé, il lui faudra un roadmap 'énergie' moins complaisant pour mobiliser les actifs patrimoniaux et les ressources financières d'HQ de manière à lancer audacieusement le premier chantier qui compte désormais: celui de l'affranchissement massif de la dépendance ruineuse et polluante aux carburants fossiles. Mais sur cela aussi, Québec a apparemment perdu le Nord.

Revenons 7 ans en arrière, soit bien avant le dévoilement de la PÉQ2030 en avril dernier, et 5 bonnes années avant que le rapport Lanoue-Mousseau, en janvier 2014, recommande notamment l'arrêt de la Phase 2 du complexe La-Romaine jugée impossible à rentabiliser.<sup>iii</sup> Hydro-Québec dès 2009 était activement engagée dans une flopée de projets de livraisons massives, fermes et à long terme d'hydroélectricité québécoise à la recherche de nouvelles parts de marchés de gros en Nouvelle-Angleterre: entre autres Central Hudson Power Express<sup>iv</sup>, Northern Pass Transmission et Vermont Green Line<sup>v</sup>, des projets de construction pour de transit ferme, massif et à long terme d'électricité sur lesquels les archives publiques des Régies de la Nouvelle-Angleterre nous renseignent mieux, et de manière beaucoup plus détaillée quant à leurs tenants et aboutissants commerciaux, que ce que les portails internet d'HQ ou du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en révèlent.

Depuis mai 2014 seulement, la Régie a ouvert 36 dossiers liés à des demandes d'autorisation d'investissements de TransÉnergie dans divers projets visant des améliorations au réseau de transport d'électricité et la construction de nouvelles lignes et équipements en divers endroits et dans plusieurs régions. « Inextricablement reliés »<sup>vi</sup> se justifiait un régisseur au moment d'autoriser, en juin 2011, 1,8 B\$ d'investissements à TransÉnergie. Un exemple encore chaud: le 30 avril 2014, TransÉnergie, dans sa demande d'autorisation d'un investissement de plus de 1 B\$ pour la Ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île, fournissait à la Régie cette étonnante justification:

*« Encore récemment, le Transporteur a de nouveau comparé les deux solutions en regard cette fois des changements survenus dans le réseau depuis les premières analyses. Cet exercice constituait en fait une validation de la robustesse des solutions en regard d'un scénario de développement différent de celui anticipé au départ. Cette validation a permis de confirmer que la solution retenue par le Transporteur demeure le choix optimal pour résoudre les enjeux actuellement identifiés ainsi que pour positionner judicieusement le réseau principal pour sa prochaine étape de développement. »<sup>vii</sup>*

Une litote à 1 B\$+ quand même: on ne doit pas s'ennuyer dans les officines du Transporteur. TransÉnergie n'a rien ajouté, ni devant le BAPE qui s'est également penché sur ce projet, sur le sens qu'il fallait prêter à « sa prochaine étape de développement ». Au delà du fait qu'une telle infrastructure de transport ne peut servir qu'au transit massif d'électricité commerciale vers le Sud, c'est silence radio chez Hydro sur le nom des clients qui auraient fait promesse d'acheter ces livraisons massives.

Les enjeux d'acceptabilité sociale et les risques réglementaires et financiers du PSHQ2016-20 nécessiteraient le déclenchement d'une enquête publique indépendante, précédée d'une commission parlementaire ad hoc, pour juger 1) de la prudence commerciale de ces scénarios commerciaux vis à vis d'options d'investissements énergétiques plus compétitives et structurantes pour l'économie du Québec, 2) de la nature de la « pression tarifaire » qu'une fuite en

avant dans les exportations massives impose de facto aux abonnés à leur insu, et 3) des conséquences de l'enfermement par lequel l'aveuglement des castors bétonneurs (puisqu'une nouvelle ligne au départ du Nord ne peut transporter que de l'hydroélectricité pour des livraisons massives d'électricité, c'est déjà la promesse d'un prochain fleuve à harnacher) retarde indûment la mise en route d'une réelle transition/évolution énergétique du Québec capable de moderniser enfin l'économie et l'infrastructure énergétique du Québec.

Le modèle québécois de fuite en avant dans toujours plus de méga-hydraulique ressemble désormais à s'y méprendre à celui albertain du pétrole des sables bitumineux: un modèle productiviste néo-colonial d'exportations en sérieux décalage avec une infrastructure énergétique continentale qui se transforme radicalement, profondément et inexorablement, grâce à la révolution apportée par le paradigme des ressources énergétiques distribuées de proximité, tant du côté de l'offre que de la demande. HQ ne peut en faire abstraction. Mais tant pis pour le gisement d'efficacité énergétique du Québec, tant pis pour l'évolution technologique du côté de l'offre et de la demande, et tant pis pour l'intelligence énergétique de la clientèle: la foi affirmée de Québec et d'Hydro-Québec (HQ) envers le dogme de la croissance infinie les a évacués du roadmap. Dixit Éric Martel, PDG d'HQ, : « ce qui m'empêche de dormir la nuit, ça serait, pour les 15 prochaines années, de ne pas avoir de croissance de revenus. La marge bénéficiaire serait alors grandement affectée »<sup>viii</sup>. Doublement de revenus, forçage des exportations, acquisition d'actifs de production et transport dans des juridictions politiquement stables, et si tout va bien, l'annonce prochaine d'un nouveau méga-complexe hydroélectrique en prime, voilà l'essentiel du roadmap commercial d'HQ qu'il a présenté le 20 septembre dernier lors de l'audition du Plan Stratégique d'HQ 2016-2020 devant la Commission parlementaire sur l'Agriculture, les Pêcheries, l'Énergie et les Ressources Naturelles (CAPERN)<sup>ix</sup>. Fait à noter, HQ n'avait soumis aucun Plan stratégique quinquennal à son Actionnaire depuis 2009.

Voyons la réalité du contexte énergétique dans lequel la stratégie d'HQ prétend se déployer :

A- La croissance galopante de la demande d'électricité des trente glorieuses appartient désormais à l'histoire: « Depuis 2007, la consommation d'électricité au Québec plafonne autour de 170 TWh » a bien répété le PDG d'Hydro-Québec (HQ). De fait, le taux de croissance quinquennal de la demande d'électricité sur le marché intérieur du Québec est systématiquement négatif depuis 2007. Le constat est identique sur tous les marchés voisins du Québec. L'ex-président d'HQ-Distribution (HQD), Daniel Richard, expliquait cet été que ce « phénomène nouveau » origine « des comportements nouveaux et de nouvelles technologies, comme les DEL et la domotique » et d'une « surestimation des besoins de la clientèle ». Il ajoutait aussi qu'avec la baisse de consommation en 2016, « la structure de coûts fixe » d'HQ entraînerait pour 2017 une « pression tarifaire » qui se traduira par « 3,84\$ de plus dans la facture mensuelle d'une maison de taille moyenne »<sup>x</sup>.

B-Des exportations de surplus qui rapportent toujours moins à la marge : De 2003 à 2015 inclusivement, le réseau d'HQ a intégré 33 TWh de nouvelle production d'électricité, 25 TWh en hydraulique + 8 en éolien<sup>xi</sup>. Les surplus deviennent récurrents dans les bilans en énergie du Distributeur dès 2007. En octobre 2015, HQD estimait le volume des « (surplus) » à 8,3 TWh/an en moyenne d'ici la fin de 2023<sup>xii</sup>. De 2005 à 2015, les rapports annuels d'HQ<sup>xiii</sup> témoignent du fait que les exportations d'HQ-Production ont plus que quadruplé (passant de 6,7 à environ 30 TWh/an), cette croissance des volumes s'accompagnant d'une baisse correspondante, par un facteur 3, du prix de vente moyen unitaire actualisé de l'énergie livrée sur les marchés de gros<sup>xiv</sup>. À la féroce compétitivité qui caractérise le marché de gros s'ajoutent les règles de participation toujours plus restrictives qu'impose la Federal Energy Regulatory Commission (FERC) des USA à tous les acteurs qui y transigent<sup>xv</sup>. En commission parlementaire, le PDG d'HQ rêve cependant d'exportations massives à « descendre » au Sud: « on a 30 TWh aujourd'hui, on pourrait probablement aller chercher un autre 15 à 20 facilement, et peut-être même rêver à plus que ça, mais, facilement, on voit, d'ici les années 2030, qu'on pourrait se rendre là. »<sup>xvi</sup>.

Et si on rêvait d'autre chose: 8,3 TWh par an d'électricité renouvelable en surplus, c'est un beau problème. D'autres pays rêveraient d'un pareil atout pour lancer sans délai leur chantier d'affranchissement accéléré de leur dépendance ruineuse aux carburants fossiles vers un transport routier soutenable. La PÉQ2030, cible une diminution de 40% de notre consommation annuelle d'hydrocarbures d'ici 2030. Appliqué au transport routier, les besoins énergétiques finaux de cet objectif représentent quelque 10 TWh d'électricité annuellement, soit un peu moins que le volume d'électricité patrimoniale que le Distributeur à 'laissé' sous forme de stocks hydrauliques dans les réservoirs du Producteur en 2015. Ce volume d'électricité patrimoniale inutilisée correspond à une réduction potentielle de quelque 3 Milliard\$ d'achats de produits pétroliers par année à terme, et il offre donc clairement aux québécois la marge de manœuvre qui justifie d'engager sans délai un plan structuré de substitution massive du pétrole par l'électricité, d'ici 2030. Ce n'est pas l'imagination financière qui manque au Québec pour entreprendre un tel

chantier. Mais pendant que la CPDQ et Investissement Québec se complaisent dans des opérations pétrolières spéculatives de plus en plus douteuses sur le casino du TSX, et qu'Hydro-Québec s'auto-congratule des nouvelles bornes de recharge qu'il installe ici et là et jusqu'au Vermont tout en planifiant le déploiement d'exportations massives, c'est tout le plan de substitution structurée que requiert l'incontournable chantier d'affranchissement massif au pétrole qui piétine. Le projet de Loi 106, ce premier morceau législatif issu de la PÉQ2030<sup>xvii</sup>, fait craindre le pire à cet égard lorsqu'il combine l'annonce de la création de Transition Énergétique Québec Inc ('patente' labyrinthique à 266,6 M\$/an) avec une Loi sur les Hydrocarbures inspirée de l'ouest américain de 1849.

C- L'électricité patrimoniale, la physique des réservoirs, les astuces comptables et les trucages tarifaires : Des 165 TWh d'électricité patrimoniale réservés à chaque année au Distributeur, 10,4 TWh sont restés dans les réservoirs du Producteur en 2015. Or, en 2015, 30% des bénéfices du Producteur sur le marché intérieur du Québec (328 M\$) proviennent de 6,2 TWh de livraisons post-patrimoniales au Distributeur qui représentent moins de 4% de toutes ses ventes annuelles au Distributeur (patrimonial + post-patrimonial = 154,6 + 6,4 = 160,8 TWh en 2015), avec, pour HQP, une marge bénéficiaire record de 5,77¢/kWh, soit le double de celle correspondant à ses ventes à l'exportation en 2015. On peut imaginer que 6,2 TWh d'électricité patrimoniale inutilisée, rebaptisée électricité post-patrimoniale, aura tout simplement été revendue au Distributeur au triple du tarif patrimonial pendant que les 4,2 TWh restants ont été 'descendus' à l'exportation. Bénéfice net du Producteur pour des ventes de 10,4 TWh d'électricité patrimoniale inutilisée: 450 M\$, avec zéro ristourne aux abonnés captifs du Distributeur. En l'occurrence, les profits des ventes post-patrimoniales du Producteur sur le marché intérieur sont le résultat direct des 'règles commerciales' prévues dans le jeu de Mikado à 8760 bâtonnets de demande horaire (la demande horaire classée de l'année patrimoniale théorique a été spécifiée dans le Décret 1277-2001 du 24 octobre 2001)<sup>xviii</sup> que se jouent le Distributeur et le Producteur par le biais d'une « entente globale cadre » reconduite depuis 2005 par la Régie de l'énergie qui autorise jusqu'en 2020 un prix de 30 ¢/kWh pour l'électricité post-patrimoniale qu'achète le Distributeur au Producteur pendant la saison froide et notamment durant les heures de pointe<sup>xix</sup>. De quoi se demander comment il se fait que le Distributeur n'a pas encore proposé à sa clientèle un programme incitatif d'effacement volontaire en pointe hivernale au quart de ce prix, et pourquoi il met autant d'efforts à vouloir recycler et prolonger de 10 ans le désastreux imbroglio réglementaire d'un contrat d'achat d'électricité de base à Bécancour (centrale au Gaz naturel de TCE) qui voudrait devenir un contrat d'achat d'électricité de 'fine' pointe au Gaz Naturel Liquéfié (GNL)<sup>xx</sup>.

Sous le boisseau, et de diverses manières, le gouvernement s'est activé à hausser les bénéfices d'Hydro-Québec. Notamment ceux du Producteur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, en haussant de 0,1 ¢/kWh le tarif de l'électricité patrimoniale par des décrets annuels à cet effet<sup>xxi</sup>, et qui répartissent cette hausse de manière à doubler l'impact de l'inflation pour les abonnés résidentiels qui subventionnent l'allègement tarifaire que le lobby des grands consommateurs industriels obtient bon an mal an derrière les portes closes. Appliqué à la vente de 160 TWh d'électricité patrimoniale, 0,1 ¢/kWh ce sont 160 Millions de bénéfices annuels de plus qui sont garantis au Producteur en 2016 ( et donc 120 M\$ À l'Actionnaire unique) par rapport à 2013 sans qu'on connaisse les passifs d'investissements du Producteur qui pourraient y correspondre, ces sommes venant en surplus des marges bénéficiaires considérables déjà incluses dans le tarif patrimonial lui-même.

Bref, tout cela, pour « nous permettre de s'enrichir comme peuple » et contribuer fièrement au financement des programmes sociaux susurré au ministre en titre le PDG d'HQ auditionné par la Commission parlementaire le 20 septembre dernier, comme si des tarifs d'électricité farcis de taxes qui n'osent pas dire leur nom, des astuces comptables jouant sur l'appellation des stocks d'eau d'un même réservoir et des ententes à sens unique constituaient des pratiques commerciales normales pour la clientèle captive d'un monopole de distribution d'électricité.

On cherchera vainement dans la Politique énergétique 2030 « L'énergie des Québécois, source de croissance » (PÉQ2030) ou dans le Plan Stratégique d'Hydro-Québec 2016-2020 « Voir grand avec notre énergie propre » le cadre de décision crédible et audacieux qui créerait au Québec les conditions d'émergence d'un marché efficient et transparent d'investissements énergétiques modernes au Québec. La PÉQ2030 et le PSHQ 2016-2020 renvoient à l'image d'un conducteur ivre qui tenterait une manœuvre de dépassement, la pédale dans le tapis et l'œil dans le rétroviseur. Exploration fossile ou méga-complexe hydroélectrique en gestation, tout y parle d'un pays qui a perdu le Nord. Quand Henry Ford a lancé son Model T, les projections des fabricants de calèches prévoyaient une forte demande de leurs produits 'phares' à travers les USA et le reste du monde; leurs actionnaires en étaient convaincus jusqu'à ce que le tsunami pétrolier les fasse disparaître... Alors que l'industrie fossile commence son inexorable déclin, l'émergence de nouvelles technologies énergétiques commerciales compétitives tant du côté de l'offre que de

la demande sonne aussi la fin du paradigme de la production centralisée et de son transport à sens unique vers les marchés de plus en plus lointains.

Le Québec doit revoir sa politique énergétique en tenant compte des tenants et aboutissants de la révolution énergétique en marche partout dans le monde.

Bernard Saulnier  
[saulnierb@videotron.ca](mailto:saulnierb@videotron.ca)

- 
- <sup>i</sup> Gouvernement du Québec, Politique énergétique 2030 « L'énergie des Québécois, source de croissance », ISBN 978-2-550-75054-3 (PDF), 7 avril 2016, 66 p. <http://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/04/Politique-energetique-2030.pdf>
- <sup>ii</sup> Hydro-Québec, Plan Stratégique d'Hydro-Québec 2016-2020 « Voir grand avec notre énergie propre », 8 juin 2016, 44 p. <http://www.hydroquebec.com/publications/fr/docs/plan-strategique/plan-strategique-2016-2020.pdf>
- <sup>iii</sup> Lanoue, R. et Mousseau, N., « *Maîtriser notre avenir énergétique | Pour le bénéfice économique, environnemental et social de tous* », Rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec - 2013, 20 janvier 2014, 310 pages, ISBN PDF 978-2-550-69785-5; voir pp. 49, 178, 184 et 259 <https://www.mern.gouv.qc.ca/energie/politique/pdf/Rapport-consultation-energie.pdf>
- <sup>iv</sup> <http://www.chpexpress.com/>
- <sup>v</sup> Une version publique des projets *Northern Pass* et *Vermont Green Line* est accessible à partir de la page web <https://cleanenergyrfp.com/bids/> qui répertorie les 24 propositions soumises le 26 janvier 2016 par des développeurs privés en réponse à l'appel de propositions « [Clean Energy RFP](#) » initié conjointement en février 2015 par 3 états de la Nouvelle-Angleterre : Massachussets, Connecticut et Rhode Island.
- <sup>vi</sup> Régie de l'énergie, dossier R-3757-2011, Décision D-2011-083 (pièce A-0012), 16 juin 2011, page 7 de 10: « La construction des Centrales (sic) et les lignes et équipements du Projet sont de toute évidence inextricablement reliés », [http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets:21:DocPrj:R-3757-2011-A-0012-DEC-DEC-%202011\\_06\\_16.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets:21:DocPrj:R-3757-2011-A-0012-DEC-DEC-%202011_06_16.pdf)
- <sup>vii</sup> Hydro-Québec TransÉnergie, « *Demande relative au Projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île* », Dossier de la Régie de l'énergie R-3887-2014, HQT-1 Document 1Révisée (sic), Original (B-0006): 2014-04-30 ; Révisé (B-0018): 2014-07-25, p. 32 de 47; [http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/261/DocPrj/R-3887-2014-B-0006-Demande-Piece-2014\\_04\\_30.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/261/DocPrj/R-3887-2014-B-0006-Demande-Piece-2014_04_30.pdf)
- <sup>viii</sup> Arsenault, J., La Presse Canadienne, « *Des changements au sein de la direction chez Hydro-Québec* », 12 septembre 2016, <http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201609/12/01-5019618-des-changements-au-sein-de-la-direction-chez-hydro-quebec.php>
- <sup>ix</sup> Assemblée Nationale du Québec, CAPERN, Transcription de l'audition par la CAPERN du Plan Stratégique d'Hydro-Québec 2016-2020, le 20 septembre 2016: <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/capern-41-1/journal-debats/CAPERN-160920.html>
- <sup>x</sup> Desjardins, F., « *Hydro-Québec réclame une hausse tarifaire de 1,6%* », Le Devoir, 30 juillet 2016, <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/476644/hydro-quebec-demande-une-hausse-de-1-6-en-2017>
- <sup>xi</sup> Saulnier, B., « *Dérives tarifaires* », Mémoire déposé à la Commission sur les Enjeux Énergétiques du Québec, 1<sup>er</sup> octobre 2013, 68 pages, voir Section 7, pp. 17 à 20 : « Nouveaux approvisionnements (électricité) » [https://www.mern.gouv.qc.ca/energie/politique/memoires/20131001\\_222\\_Bernard\\_Saulnier\\_M.pdf](https://www.mern.gouv.qc.ca/energie/politique/memoires/20131001_222_Bernard_Saulnier_M.pdf)
- <sup>xii</sup> Hydro-Québec Distribution, « *État d'avancement 2015 du Plan d'approvisionnement 2014-2023* », 30 octobre 2015, 65 p., Tableau 4-1 « Bilan en énergie (TWh) », p 17 de 65 ; [http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/SuiviD-2014-205\\_PlanAppro2014-2023/HQD\\_EtatAvancement2015\\_30oct2015.pdf](http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/SuiviD-2014-205_PlanAppro2014-2023/HQD_EtatAvancement2015_30oct2015.pdf)

---

xiii <http://www.hydroquebec.com/publications/fr/documents-entreprise/rapport-annuel.html>

xiv Saulnier, B., « *Dérives tarifaires* », op.cit., voir la Figure G à la page 26, « Exportations d'électricité : Historique 1995-2012 du Prix de vente moyen actualisé (en ¢CDN2000 avec IPC annuel de 2%) vs Sortie nettes (réservoirs Qc) en TWh par année », et l'analyse des risques financiers liés à une croissance continue des exportations aux pages 27 à 40 ; Note : le lecteur pourra reporter sur la Figure les couples de données suivants, tirés des rapports annuels d'HQ des années 2013, 2014 et 2015, soit respectivement : '30,8 TWh vs 3,40 ¢2000/kWh' ; '25,4 TWh vs 4,56 ¢2000/kWh' ; '29,3 TWh vs 4,17 ¢/C/kWh'  
[https://www.mern.gouv.qc.ca/energie/politique/memoires/20131001\\_222\\_Bernard\\_Saulnier\\_M.pdf](https://www.mern.gouv.qc.ca/energie/politique/memoires/20131001_222_Bernard_Saulnier_M.pdf)

xv Federal Energy Regulatory Commission of USA (FERC), « FERC Launches Review of Market Power Analysis », communiqué du 22 septembre 2016, [https://www.ferc.gov/media/news-releases/2016/2016-3/09-22-16-E-2.asp#.V\\_9\\_79zBvyi](https://www.ferc.gov/media/news-releases/2016/2016-3/09-22-16-E-2.asp#.V_9_79zBvyi)

xvi Transcription CAPERN, Audition du Plan stratégique 2016-20 d'Hydro-Québec, 20 septembre 2016 à 20h00, réponse du PDG d'HQ Éric Martel à la question du ministre Arcand (MÉRN).  
<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/capern-41-1/journal-debats/CAPERN-160920.html>

xvii Gouvernement du Québec, « Projet de Loi #106 : Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives » (41<sup>e</sup> législature, 1<sup>ère</sup> session).  
<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-106-41-1.html>

xviii Gouvernement du Québec, Décret 1277-2001, 24 octobre 2001, '*Concernant les caractéristiques de l'approvisionnement des marchés québécois en électricité patrimoniale* », [http://www.regie-energie.qc.ca/regie/Decrets/Decret\\_1277-2001\\_24oct01.pdf](http://www.regie-energie.qc.ca/regie/Decrets/Decret_1277-2001_24oct01.pdf)

xix Hydro-Québec, « *Demande relative au renouvellement de l'entente globale cadre pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019* », Dossier R-3976-2016 de la Régie de l'énergie, pièce B-0003, 6 juillet 2016, 5 p.  
[http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/378/DocPrj/R-3976-2016-B-0002-Demande-Dem-2016\\_06\\_30.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/378/DocPrj/R-3976-2016-B-0002-Demande-Dem-2016_06_30.pdf) ; Voir aussi la décision D-2016-143 de la Régie dans ce dossier, le 23 septembre 2016 au lien suivant : [http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/378/DocPrj/R-3976-2016-A-0004-Dec-Dec-2016\\_09\\_23.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/378/DocPrj/R-3976-2016-A-0004-Dec-Dec-2016_09_23.pdf)

xx Régie de l'énergie, Décision D-2016-105, pièce A-0011 du dossier R-3953-2015 de la Régie portant sur la « *Demande de révision et de révocation (par le ROÉÉ) de la décision D-2015-179 rendue dans le dossier R-3925-2015 (Demande d'Hydro-Québec relative à l'utilisation de la centrale de TransCanada Energy Ltd de Bécancour en période de pointe)* », 5 juillet 2016, 54 p. [http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/347/DocPrj/R-3953-2015-A-0011-Dec-Dec-2016\\_07\\_05.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/347/DocPrj/R-3953-2015-A-0011-Dec-Dec-2016_07_05.pdf)

xxi Gouvernement du Québec, « *Règlements et décrets – Électricité patrimoniale* » regroupés par la Régie de l'énergie sur la page : [http://www.regie-energie.qc.ca/regie/reglements\\_electricitepatrimoniale.html](http://www.regie-energie.qc.ca/regie/reglements_electricitepatrimoniale.html)